

COMITÉ TECHNIQUE RÉSEAU POLICE NATIONALE DU 25 MARS 2021

Le jeudi 25 mars 2021 se tenait le Comité Technique de Réseau de la Police Nationale, présidé par le Directeur Général.

SUJETS ABORDÉS :

- I. POINT SUR LA SITUATION COVID
- II. REFONTE DES RÈGLES D'AVANCEMENT DU CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION
- III. PASSAGE DES ASPTS EN CATÉGORIE B :
- IV. NOUVELLE CARTE DE POLICE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA POLICE

COMPTE-RENDUS :

I. SITUATION COVID

Ce dernier a débuté le CT en faisant un point sur la situation COVID.

Dans la Police, comme dans la société il y a une recrudescence des cas, et en pourcentage la Police est plus durement touchée.

Avec près de 800 nouveaux cas en trois jours, nous sommes arrivés à ce jour à 21792 cas cumulés en Police depuis un an.

Au 25 mars, 5518 personnels en Police étaient en CMO COVID et 7740 personnels indisponibles en tout.

43 CLUSTERS SONT EN COURS

dont 34 en SP, 5 dans les services relevant de la DCRFPN, 3 à la DGSI, et 1 en PAF.

Le DGPN a tenu à rendre hommage à deux collègues morts du COVID cette semaine, un major RULP à la SP de CAEN et un gardien de la paix de la SP de REIMS.

Nous sommes par ailleurs à 2144 télétravailleurs suite aux consignes du DGPN (nous étions tombés à près de 1000 en début d'année).

Le DGPN a tenu à affirmer que

**« EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL, LA POLICE NATIONALE
NE DOIT PAS FAIRE EXCEPTION ».**



Nous lui avons signalé les **problèmes de mise en place liés à des chefs de service parfois très réfractaires** et il nous demande de signaler tous les cas en passant par Mr CONESA, son conseiller chargé des questions COVID.

Le SNIPAT en a profité pour dénoncer des **attitudes inadmissibles comme à CANNE-ECLUSES** où certains stigmatisent les collègues en leur disant que s'ils ont le COVID c'est de leur faute parce qu'ils ne respectent pas les gestes barrières.

Ou encore à l'ENP de NIMES (encore et toujours), où l'on refuse un hébergement isolé à un stagiaire atteint d'une maladie auto immune, au motif, je cite, que l'on n'est pas en Police « dans un club de vacances ou un hôtel ».

Le DGPN a aussi évoqué les annonces du ministre sur **la vaccination des policiers qui devrait se mettre en place courant avril**.

Le SNIPAT a rappelé que les personnels administratifs techniques et scientifiques étaient également très exposés, et la faible part de télétravail rend cette exposition plus importante.

Aussi, nous demandons à ce que SUR LA BASE du VOLONTARIAT, tous les personnels administratifs techniques et scientifiques aient le même accès au vaccin que les actifs.

II. REFONTE DES RÈGLES D'AVANCEMENT DU CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

Un texte a été présenté sur la refonte des règles d'avancement du Corps d'Encadrement et d'Application sur lequel nous ne nous étendrons pas.

III. TEXTE SUR LE PASSAGE DES ASPTS EN CATÉGORIE B

Le texte a été approuvé à **9 voix sur 10** (Alliance, Unité SGP, l'Unsa Police) et **le SNIPAT a été la seule organisation à s'abstenir avec l'explication suivante :**

« Monsieur le Président,

Le SNIPAT ne pourra pas voter CONTRE un texte qui sera une avancée sociale pour certains de nos collègues.

Mais nous nous abstiendrons pour quatre raisons essentielles :

1 - Le SNIPAT souhaitait **un passage de TOUS les ASPTS en une seule année**. Nous savons que la DRCPN, à la fois dans ses équipes actuelles mais aussi les précédentes, a soutenu notre revendication et permis d'écourter le temps voulu par la DGAFP qui était de 5 ans.

C'est cette DGAFP et ses technocrates qui ne connaissent rien à nos emplois, et n'ont sans doute jamais vu fonctionner un service de Police, qui exercent le pouvoir de contrôle budgétaire sans se soucier des humains qui sont au bout de la chaîne.

Cette même DGAFP qui bloque, freine, empêche...sans jamais prendre la peine de venir s'expliquer devant les représentants des corps dont elle bloque les avancées.

La même DGAFP qui avait retoqué le statut autonome des policiers scientifiques au motif que, nous aurions perdu le droit de grève si ce statut avait été mis en place.

Je rappellerai en l'espèce que **ce droit de grève qui a été utilisé en 2018, 2019 et 2020, aura valu à nos collègues des pressions exercées par la hiérarchie voire même des sanctions indemnitaires sur le CIA** que nous avons d'ailleurs dénoncées.

2 - **Aucune revalorisation n'est prévue pour les autres agents de la filière.**





**Les réformes de 1995, 2004, 2008, 2010, 2016,
ont apporté des revalorisations à toute la filière ACTIVE !**

La PTS n'a connu aucune évolution statutaire depuis ses débuts en 1990, alors que l'emploi a énormément changé.

Aujourd'hui, on se dirige vers une filière PTS avec 90% de techniciens et peu de perspectives d'évolution pour les ingénieurs.

Le SNIPAT demande un repyramidage des techniciens, une sortie du NES, un développement des A et une création d'un corps de A+ .

3 - Le travail nécessaire de nomenclature des postes, demandé par le SNIPAT, sur la base d'un idéal de fonctionnement et non d'une photographie de l'existant, n'a jamais été réalisé alors que **c'est un travail de prospective nécessaire**, à la fois pour le repyramidage et pour la substitution.

4 - La proximité du haut de grille des ASPTS avec le bas des techniciens, va conduire pour certains collègues proches de la retraite notamment **à de faibles gains peu profitables**.

Ce n'était pas le cas du projet de réforme statutaire porté en 2015 par le SNIPAT et soutenu par toutes les OS de PTS ainsi que par le ministre de l'Intérieur de l'époque Bernard CAZENEUVE.

AUJOURD'HUI, LE SNIPAT RÉITÈRE SA REVENDICATION DE STATUT DÉROGATOIRE.

Pour nous, une réforme catégorielle n'est pas une réforme statutaire.

La filière a besoin de cette réforme statutaire et nous demandons que le ministre qui a pris des engagements en la matière soit avisé de notre vote de ce jour et des explications de ce vote.

Nous ne pouvons plus nous laisser dicter notre avenir par la technocratie et les hauts fonctionnaires qui ignorent tout du fonctionnement de nos services.

Le ministre doit donner de la voix sur ce dossier, taper du poing sur la table, et le faire imposer par le président de la République, très réceptif en octobre dernier sur ce sujet.

A défaut de mise en place de la réforme statutaire, nous risquons d'avoir une hémorragie de personnels dans les rangs de la Police.

Nous alertons d'ailleurs sur **le nombre de collègues qui demandent à nos délégués des renseignements sur les possibilités de détachements dans d'autres ministères, et de plus en plus sur les demandes de rupture conventionnelle.**

Nous vous demandons de faire remonter ce constat inquiétant au ministre de l'Intérieur. »

IV. LA NOUVELLE CARTE DE POLICE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA POLICE :

Depuis 11 ans, les administratifs et techniques de Police avaient perdu la carte professionnelle de Police.

LE SNIPAT ÉTAIT LA SEULE ORGANISATION À REVENDIQUER SON RETOUR AU TITRE DE LA RECONNAISSANCE POLICE

alors que les autres organisations favorables aux fusions des corps nous critiquaient sur le sujet en affirmant que c'était un combat perdu d'avance.





L'actuel ministre et le DGPN ont relayé cette revendication du SNIPAT jusque là bloquée par le Secrétariat Général du MI.

Lors du pré CTRPN on nous a présenté un visuel de carte qui nous a fait vivement réagir, car cela manquait d'ambition, comme si quelqu'un avait mis sa « patte » sur le projet pour que la promesse faite par le ministre soit du « moins disant » !!!



Projet PRE-CTRPN

**LE DGPN NOUS A ANNONCÉ AUJOURD'HUI AVOIR FAIT
RECTIFIER LE TIR À LA DEMANDE DU SNIPAT
ET LE RÉSULTAT EST SATISFAISANT.**



Projet présenté au CTRPN

Les cartes seront donc bientôt imprimées pour tous les personnels administratifs et techniques de Police.

Cette revendication relève certes du symbole mais elle ouvre la porte de la reconnaissance.

